



GOURNAY
SUR MARNE

Conseil municipal Séance du 19 février 2026

Délibération n° 2026 - 19

Membres du Conseil municipal			
Total	présents	procuration(s)	absent(s)
29	27	2	0

Le 19 février 2026 à 20 h 30 le Conseil municipal de Gournay-sur-Marne s'est réuni à l'Espace Alain-Vanzo sur convocation du 6 février 2026 effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Éric SCHLEGEL — Mme Agnès PONCELIN — M. Claude MAZARS — Mme Delphine SCHLEGEL — M. François CULEUX — M. François DAIRE — Mme Francine PEDRO — M. Francis DEFRANOUX — M. Éric FLESSELLES — M. Éric FOURNIER — M. Alain HUGUET — M. Pierre HAGEMAN — Mme Corinne TANGUY — Mme Manuela RAMIREZ — Mme Sylvie BELLAVOINE — M. Serge ADALLA — M. Alain GROSDDET — M. Joël SOUSA — M. Jean-Pierre NOUVELON — M. Martine ANTONA-RINGOT — M. Nicolas SERERO — Mme Stéphanie FUCHS — M. Bruno AFONSO — Mme Stéphanie BARBARA VAGEON — M. Arnaud LOPEZ — M. Marc FARGEAU — Mme Annie SÉTINE.

Procurations : Mme Amélie GUILLOU donne pouvoir à M. Alain GROSDDET
Mme Nadège HUGUET donne pouvoir à M. Alain HUGUET

L'assemblée élit pour secrétaire de séance, Monsieur François DAIRE.

OBJET : PRIX DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXPOSITION « GRAIN DE FOLIE » DU 7 ET 8 FÉVRIER 2026 ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION ATELIER GOURNAYSIEEN D'ARTS ET LOISIRS CRÉATIFS

Sur proposition de M. François DAIRE,

La Salle des Mariages de l'Hôtel de Ville s'est transformée en galerie d'art les 7 et 8 février 2026 pour une nouvelle édition de l'exposition « Grain de Folie », organisée par l'association Atelier Gournaysien d'Arts et Loisirs Créatifs (AGALC).

À cette occasion, deux prix ont été décernés :

Le prix du public a été remis à Madame Dominique FARIBAUT, pour son œuvre «Bleu nuit» ;
Le prix de la Municipalité a été remis à Madame Nicole BENLAHOUES, pour son œuvre «Nu de trois quarts dans l'atelier» ;

L'association Atelier Gournaysien d'Arts et Loisirs Créatifs a financé le prix de la Municipalité à hauteur de 150 €. Aussi, l'association souhaite transmettre ce tableau à la Commune.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de M. François DAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que le prix de la Municipalité a été remis à Madame Nicole BENLAHOUES, pour son œuvre «Nu de trois quarts dans l'atelier» ;

CONSIDÉRANT que l'association AGALC a financé le prix de 150 € et souhaite remettre l'œuvre à la Commune,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : ACCEPTE la donation de l'œuvre «Nu de trois quarts dans l'atelier» de Madame Nicole BENLAHOUES par l'association Atelier Gournaysien d'Arts et Loisirs Créatifs.

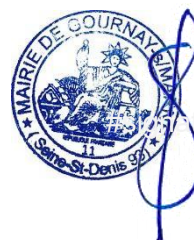
ARTICLE 2 : DÉCIDE de verser le prix de la Municipalité de 150 € à l'association Atelier Gournaysien d'Arts et Loisirs Créatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité.

SUFFRAGES EXPRIMÉS	29
POUR	29
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits et ont les membres présents signé après lecture.

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.



Certifiée exécutoire compte tenu
de la publication le 24 février 2026 :

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.